VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stern's Auction Company

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de William Atkinson.

No 89,003—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D

Jolies Meubles de Maison. Etant de Contenu d'une Résidence Autrefois de l'Avenue Carondelet. Emmagasiné en notre Entrepôt, de Vente, 629-631 rue Commune.

Pour Faciliter la Vente.

Vont être vendus à l'Encan LUNDI, le 10 juillet 1911, à 11 heures A. M., consistant en un Magnifique Ameublement de Vestibule en Chêne, Magnifique Ameublement de Salon de Chêne, 5 Magnifiques Ameublements de Lits Orientales, Tapis, Peintures à l'Huile, Gravures sur Acier, Statuette, Pendules, Portieres, Rideaux en Dentelle, Meubles de Cuisine etc.

STERN'S AUCTION CO.—JAC H. STERN, Encanteur. En vertu d'un ordre de vente émanant par l'Hon. Juge Porter Parker, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse, Division D, je vendrai à l'enchère publique aux Nos 629-631 rue Commune, Lundi, 10 juillet 1911, les meubles de maison appartenant à la susdite Succession.

Comptant sur les lieux.

JAC H. STERN, Encanteur.

2 juin—2 10

POUR LE COMPTE DE QUI CELA PEUT CONCERNER.

98 Barils de Sucre Granulé,

62 Sacs de Sucre Granulé,

A VENDRE LE 11 JUILLET, A 11 heures A. M., au Dock Shed Branch de la rue Gravier.

CONDITIONS—Comptant sans limite.

JAC H. STERN, Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE

POUR SATISFAIRE RECLAMATION DE PROPRIETAIRE.

Sera vendu, à l'encan, 411 rue Tchoupitoulas, MARDI, le 18 juillet à 11 heures A. M., consistant en Ivoire Statue de Bouette, Liqueurs Assorties, Verrerie, Stove Utensiles, Chaises, Tables etc.

CONDITIONS—Comptant sans limite.

JAC H. STERN, Encanteur.

Louis C. Spear & Co.

VENTE POSITIVE

—DE—

Propriétés de Choix Améliorées

—DANS LES—

DEUXIEME ET TROISIEME DISTRICTS

—POUR—

Mettre un Partage Parmi les Héritiers de la Défunte

Mme HENRI FOURMIGUE.

La Vente Sera Positivement et Absolument au Dernier et Plus Haut Enchérisseur,

2617 Lepage, Charmant Cottage Simple, Retiré,

2616 Chemin du Bayou, Résidence à Deux Etages.

13-2115 Rue Lapeyrouse, Cottage Double, Loué $18.00.

1021 1023 N. Tonti, Cottage Double, Retiré.

Mercredi, le 12 Juillet 1911.

LOUIS C. SPEAR & Co., Louis C. Spear, Encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, MERCREDI, le 12 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, pour le compte de qui de droit, les deux intéressées la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le District de cette ville, dans l'Ilet No 314, borné par les rues Tonti, Rochblave, Ursulines et St-Philippe, mesurant 27' 6" de face à la rue Tonti sur une profondeur de 99' sur la ligne de côté près de l'avenue Ursulines, 108' 7" 9" sur la ligne de côté près de la rue St-Philippe et 29' dans le fond.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans de crédit divisée en billets portant six pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, payable annuellement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur; l'acquéreur devant assurer les améliorations pour le montant de la portion du crédit et de transférer les polices au porteur des billets. Les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et la vente sans estimation, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que les billets soient placés entre les mains d'un avocat pour collection, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1911, et dix pour cent sur à compte du prix d'achat au moment de l'adjudication, et devant recevoir les loyers qu'à partir de la date de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. F. Claiborne, L. Bryant, avocats.

18 juin—18 25—juil 2 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bien Vendide Occasion pour Accueillir un Charmant Cottage Double

DANS LE DEUXIEME DISTRICT,

Nos 3100 et 3102 RUE ST-PHILIPPE, COIN LOPEZ,

Construit par des Lignes de Chars et Autres Agréments.

SUCCESSION DE PAUL A. MEYER.

No 96,382—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

LOUIS C. SPEAR & CO., Louis C. Spear, Encanteur—Il sera vendu MERCREDI, le 2 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le dit ordre daté et signé du 30 juin 1911, pour compte de l'affaire ci-dessus intitulée, les biens ci-après décrits, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine et Lopez, désigné par le No 16 et plus ou moins trente pieds de face à St-Philippe sur une profondeur entre parallèles de cent pieds, ledit lot formant le coin des rues St-Philippe et Lopez.

Les améliorations consistent d'un charmant double ayant galerie sur le devant, huit chambres et chambre à bains de chaque côté, aussi hangar, citernes, lieux d'aisance à chaque côté, promenade ou schillingue.

Et la même propriété acquise par Paul A. Meyer durant la communauté existant alors entre lui et Mme Armantine Raymond Meyer, suivant acte de L. A. Charbonnet, par notaire pardevant F. B. Charbonnet, notaire, le 17 décembre 1908, enregistré dans le livre des transferts 222, folio 540.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par un billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1911, l'acquéreur devant payer pour tous certificats nécessaires pour le passage de l'acte de vente ainsi que les frais de l'acte de vente, laquelle vente devant être passé pardevant Francis D. Charbonnet, notaire. L'acquéreur devant faire un dépôt (ne portant pas d'intérêt) de dix pour cent du montant de son enchère, avec L. C. Spear, encanteur, au moment de l'adjudication.

2 juil—2 9 16 23 30—août 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Contenu du Cottage Magnifiquement Meublé,

No 3100 RUE ST-PHILIPPE, COIN DE LA RUE LOPEZ,

Consistant en Ameublement de Salon, Chambre à Coucher et Salle à Manger et Ustensiles de Cuisine.

JEUDI, LE 13 JUILLET 1911, A 10:30 HEURES A. M.

SUCCESSION DE PAUL A. MEYER.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 96,382.

LOUIS C. SPEAR & CO.—Louis C. Spear, Encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 13 juillet, à 10:30 a. m., en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 30 juin 1911, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le contenu du cottage bien garni, No 3100 St-Philippe, d'après un inventaire enregistré en notre bureau.

Termes et Conditions—Comptant sur adjudication.

2 9 12 13

VENTES A L'ENCAN

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE. Cottage Simple No 2819 avenue Washington, entre les rues Clara et Willow, ayant cinquante pieds neuf pouces de front sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds.

Mme Margaret Bonnaun, Veuve de Chas. Lamothe, ci-devant épouse de Owen Mahoney vs Louisa Zurickhauser et als. No 90,635 Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, Honorable Porter Parker Juge.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur. — Bureau 826 rue Union. — JEUDI, le 27 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement signé le 20 juin 1911 par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente au plus offrant à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou en dépendant de quelque façon, située dans l'ilot 387, du Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, bornée par les rues Washington, Quatrième, Clara et Willow, suivant le plan de Louis Pilié, voyer, déposé en l'étude de R. Bouny. Ladite portion de terre commence à une distance de 66 pieds du coin de la rue Clara et mesure cinquante pieds sept pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de l'année 1911 en plus et au-dessus du prix d'achat et payer tous les certificats nécessaires et l'acte de vente pardevant R. M. Stafford, notaire, en plus et au-dessus du prix d'achat. L'acquéreur touchera les loyers à dater du jour où l'acte de vente aura passé, et devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

LOUIS HUFFT, Encanteur.

Bureau 826 rue Union.

R. M. Stafford et H. W. Robinson, avocats.

23 juin—23 25—juil 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli Cottage dans le Sixième District, Nos 4621-4623 rue Howard, entre les rues Valence et Cadiz contenant 5 chambres et chambre à bain de chaque côté et 4 actions de la Builders Supply Company (Ocean Springs, Miss.) valeur au pair $25.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 20 juillet 1911, à midi, et un lot de meubles de maison devant être vendu sur les lieux, No 4623 rue Howard à 2 heures P. M., à la même date.

Succession de James D. O'Brien—No 93,081. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur. — Bureau No 826 rue Union — JEUDI, le 20 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 14 juin 1911 par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente au plus offrant à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Sixième District, dans l'Ilet No 592 de cette ville, faisant face à la rue Howard, entre les rues Valence et Cadiz, borné par la rue Freret, désigné comme lot E, mesurant trente-trois (33) pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles, le tout d'après un devis de subdivision de George De Armas, voyer et ingénieur civil de la date du 21 novembre 1910.

2° Certificat No 10 pour quatre (4) actions de la Builders Supply Company (Ocean Springs, Miss.) de la valeur au pair de vingt cinq dollars ($25.00).

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer et payer pour les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1911, et déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Anthony J. Rossi, notaire.

3° Un lot de meubles de maison consistant de meubles de salon, deux ameublements de chambre, meubles de salle à manger, réfrigérateur, "Quick Meal Range" et chaudière à cuisine, garde-manger et tables et etc. devant être vendus sur les lieux No 4623 rue Howard, à 2 heures p. m., à la même date.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS HUFFT, Encanteur,

826 rue Union.

Charles I. Dénechaud, avocat pour l'exécutrice.

Ed. P. Foley, avocat pour les héritiers absents.

17 juin—17 18 25—juil 2 9 10 20

N. J. Clest.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

De la jolie bâtisse Simple en bois à 2 étages No 1325 rue Dumaine, entre les rues Marais et Liberté.

A l'encan, JEUDI, le 20 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne,

Succession de Mme Marian Antonia Binn 1 veuve de Felippo Liuzza.

No 97,239—Cour Civile de District, Div. A.

PAR N. J. CLEST, encanteur — En vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King juge de la Division D, de la Cour Civile de District, signé le 15 juin 1911, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Dumaine, Marais, St-Philippe et Tremé, et désignés par la lettre O sur un devis ou plan dressé par Arthur De Armas, député-voyer de ville, le 17 septembre 1881, et annexé à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 26 octobre 1881, ledit lot mesure vingt-six pieds dix pouces de face à la rue Dumaine, vingt-six pieds dix pouces sur l'arrière dans le fond sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds, un pouce et deux lignes sur le côté vers la rue Marais et cent vingt-quatre pieds, six lignes sur le côté opposé, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Maria Antonia Binni, veuve de Philippe Liuzza, de la succession de Mme Dorcas H. Fahey, par un acte pardevant W. Morgan Gurley, notaire en cette ville, le 3 avril 1907, enregistré dans le livre des transferts 212, folio 625.

Ladite propriété foncière devant être vendue aux conditions suivantes, à savoir: 1/3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par un billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1911, l'acquéreur devant payer pour tous certificats nécessaires pour le passage de l'acte de vente ainsi que les frais de l'acte de vente, laquelle vente devant être passé pardevant Francis D. Charbonnet, notaire. L'acquéreur devant faire un dépôt (ne portant pas d'intérêt) de dix pour cent du montant de son enchère, avec L. C. Spear, encanteur, au moment de l'adjudication.

N. J. CLEST,

821 rue Gravier.

U. Marionni, Jr., et G. M. Hornor, avocats pour l'exécuteur.

18 juin—18 25—juil 2 16 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Caroline E. Merrick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 85,682 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Edwin T. Merrick, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier — Charles F. Claiborne, avocat.

20 juin—juil 5 10

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos 1014-1016 RUE AUSTERLITZ

SUCCESSION DE Mme MATHILDE DONNADIEU, VEUVE DE THEODORE OUDRY

No 97,105—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 27 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 juin 1911 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage double en bois à un étage Nos 1014-1016 rue Austerlitz, retiré du trottoir, ayant un joli grillage en fer avec galerie sur le devant. Le terrain est situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Washington, Constantinople, Camp et Chestnut, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, ledit lot est désigné par la lettre X, sur un devis dressé par W. J. Warren, ingénieur civil, daté du 4 juillet 1903 d'après lequel il commence à une distance de 145 pieds de l'encoignure des rues Camp et Austerlitz et mesurant en mesure américaine, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Austerlitz sur 150 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Dans un voisinage tranquille près des lignes de chars, églises, écoles et marchés.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant H. Rosen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

O. C. Friedrichs, avocat.

23 juin—25—juil 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains du Troisième District pour Bâtir.

Succession de Jean Goffro.

No 96,605—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, 13 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 juin 1911, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre situés dans Troisième District de cette ville, originalement désigné comme un lot sous le No 2 de l'Ilot 116, nouveau Faubourg Marigny maintenant l'Ilot 1546 plan de ville, borné par les rues Hope, Duels, St-Antoine et Annette, mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces 5 lignes de face à la rue Hope sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur plus ou moins.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, originalement désignés comme un lot sous le No 3 dans le nouveau Faubourg Marigny, maintenant Ilet 1547, borné par les rues Hope, Duels, Bagatelle (maintenant Bourbon) et St-Antoine, formant l'encoignure des rues Bagatelle (maintenant Bourbon) et Hope, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Conditions — Comptant. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au-dessus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert Lozier, notaire.

Legier & Gleason, avocats.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Joli Lot de Terre, Rue Claiborne, entre Joséphine et Melpomène, Ilet Derbigny.

Dans l'affaire de Rozell McWilliams vs Héritiers de Minnie Harwood Beusch.

No 97,158 Cour Civile de District, Division A

EN vertu d'un ordre rendu le 26 juin 1911 et signé en Cour ouverte le 30 juin 1911 par l'Hon. Geo. H. Théard, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 1er août 1911 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 414 sur le rôle d'assessement, lequel est borné par les rues Claiborne, Joséphine, Derbigny et Melpomène, et mesurant plus ou moins 129 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur et façade à la rue Melpomène de 281 pieds 11 pouces s'étendant vers la rue Derbigny sur laquelle il a une façade de 44 pieds 11 pouces avec une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Joséphine de 281 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en sus et en plus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1911, et payer pour tous certificats et l'acte de vente pardevant W. F. Brewer, et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

CHARLES ROTH, Encanteur.

National Realty Co. Ltd.

Ansley & Ansley, avocats.

2 juil—2 9 16 23 30—août 1

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Pour Exécuter un Partage.

Propriété de Choix du Deuxième District.

No 1118 Chemin du Bayou ou rue Hôpital, entre les rues Bernard et St-Claude.

Succession de Joseph Moncada et Catherine Manone Moncada, son Epouse.

No 93,601—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 317 rue Baronne—(2me étage)—JEUDI, le 27 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement ci-dessus rendu en cour ouverte le 19 juin 1911, et lu et signé en cour ouverte le 20 juin 1911 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de James et Clara Christie, No 90,607, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans la Troisième District de cette ville, désigné par le No 39 sur un devis de D. E. Waghès & fils, voyers, daté du 2 décembre 1909, et mesurant d'après ledit devis 24 pieds 11 pouces de face à la place Denis à son intersection avec le Chemin Gentilly sur 374 pieds 11 pouces de profondeur à l'avenue St-Bernard, 346 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du divisant du lot No 40 sur ledit devis et 168 pieds 10 pouces et 8 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage simple en bois à un étage contenant galerie et quatre chambres et une bâtisse à un étage dans le fond contenant deux chambres "cut house", etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreyfus, notaire aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, H. A. Mims, avocats.

2 juil—2 9 16 23 30—août 3

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Sylvester Conlon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,556—Division D—Attendu que Veuve S. Conlon, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Sylvester Conlon décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier. — L. L. Burns, avocat.

7 juil—7 11 16

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple en Bois, élevé de terre.

No 715 Avenue Louisiana

Succession de William Harper.

No 97,242—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 10 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 7 juillet 1911 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, maintenant en congé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le joli cottage simple en bois, élevé de terre No 715 avenue Louisiana, sur du concrete et briques, contenant galeries et chambres bien tapissées, ayant large chemin sur le côté pour voiture sur un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Deachaise, Carondelet et Annonciation, désigné par le numéro 10 [illegible] et mesurant 30 pieds 10 pouces de façade à l'avenue Louisiana sur 128 pieds [illegible] entre lignes [illegible]

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au-dessus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et payer pour les frais des certificats nécessaires pour passer l'acte de vente de la propriété. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant F. J. Grevemberg, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dart, Jones & Dart, avocats.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double Substantiel en Bois à un Etage,

Nos 1926-1928 rue Villeré.

Succession de Oscar Estopinal et de Philomène Sylie, son épouse.

No 97,883 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur.— Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 10 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 juillet 1911 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage double substantiel en bois à un étage, Nos 1926-1928 rue Villeré, contenant 8 chambres, cabinet cuisine, hangar etc., sur un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Villeré, Urquhart, Touro et Bourbon, désigné comme lot No 14 de l'Ilet 509 sur le rôle d'assessement de la Paroisse d'Orléans et par la lettre E sur un plan de D'Hémécourt, le 11 décembre 1850 déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine 45 pieds 7 pouces de face à la rue Villeré sur 32 pieds de profondeur entre lignes parallèles, dans un voisinage bien peuplé ayant un bon service de chars, loué au taux de $144 par an.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au dessus et au plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant être passé pardevant Robert Lozier, notaire.

Legier & Gleason, avocats.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme MARGARET ROHR, INDIVIDUELLEMENT ET COMME ADMINISTRATRICE VS Mme CATHERINE W. BOWERS.

No 96,845—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, LE 25 JUILLET 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, daté du 20 juin 1911, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Chemin du Bayou ou Hôpital, Ursulines, Remparts et St-Claude, mesurant en mesure américaine, vingt-six pieds, six pouces et deux lignes (26' 6" 2") de face à la rue Chemin du Bayou sur cent cinquante-quatre pieds, sept pouces (154' 7") de profondeur entre lignes égales et parallèles, désigné par le numéro deux (2) sur un plan de Barrai, voyer, daté du 12 mars 1850, annexé à un acte de G. Orouet, ancien notaire, daté du 23 juillet 1850.

Les améliorations sont connues comme No 1118 Chemin du Bayou ou rue Hôpital, comprenant une bâtisse en bois à deux étages contenant quatre chambres, une bâtisse en briques à deux étages dans le fond, stalles pour chevaux, citernes, etc. Location désirable et près des Marchés, écoles et églises. Le terrain est exceptionnellement profond.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant assumer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1911.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Clifford M. Eustis, notaire.

Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

John L. Fellen, Emile Pomes et J. Wagner, avocats.

23 juin—25—juil 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE

Guiseppe Biando

No 97,713, Cour Civile de District.

Ferme de Fraises,

Près de l'Indépendance, en la paroisse de Tangipahoa, Lne, ayant bestiaux, avec récolte en culture et outils et ustensiles

JEUDI, LE 10 AOUT 1911,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District, reçu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans la paroisse de Tangipahoa, Etat de la Louisiane et plus particulièrement décrit comme suit:

Quarante arpents de terre situés dans la Section No Cinq, village [illegible] sud du Range Sept est, commençant au sud-est de la section Cinq, s'étendant nord au chemin public, connu comme chemin Hoover s'étendant ouest de Independence Line, soixante-huit mètres et sept pieds, de la nord-ouest au dit chemin quarante six mètres à un coin établi de là due sud, quatre-vingt deux mètres et douze pieds à la ligne de section, de là due est quatre-vingt mètres au point du commencement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant d'une maison et trois dépendances dans le fond, aussi deux mulets, trois chevaux, deux wagons à labourer, cultivateurs, etc., ensemble avec seize arpents de plantes de fraises.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur démontré par billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer toutes les taxes de l'année 1911 sur la propriété vendue et les frais des certificats nécessaires, de payer pour le passage de l'acte de vente pardevant notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudicat on avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

No 317 rue Carondelet.

Geo. Montgomery, avocat.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lucy A. Bassett, épouse de Simon Bassett.

No 91,563—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

JEUDI 13 juillet 1911, à 11 heures A. M., sur les lieux.

Nos 627-629 rue Seguin, Algier.

Meubles de maison et effets mobiliers.

Conditions—Comptant.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

2 juil—2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Le cottage simple No 2750 rue Conti—2 Succession de Mme Catherine Meyer, épouse de Mathias Humbrecht.

No 96,634—Cour Civile de District.

JEUDI, le 20 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, je vendrai, JEUDI, le 20 juillet 1911, à midi, à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

Un lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No trente-et-un de l'Ilet 35-54 borné par les rues Conti, White, Broad et la Promenade Girondelet, sur un plan déposé comme No 792 au l'étude de S. Magner, un notaire en cette ville.

Ledit lot mesurant vingt-neuf pieds six pouces plus ou moins de face à la rue Conti sur cent pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année suivante, payer pour l'acte de vente pardevant Anthony J. Rossi, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur,

No 137 rue Carondelet.

B. B. Howard, avocat.

18 juin—18 25—juil 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lucy A. Bassett, épouse de Simon W. Bassett.

No 91,563—Cour Civile de District.

JEUDI, le 20 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, je vendrai JEUDI, le 20 juillet à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Seguin, Eveline, Elise et Bouny, et désigné comme lot No 13, et mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Seguin sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le tout d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, le 10 septembre 1846, et déposé en l'étude de R. B. Cairs, ancien notaire en cette ville comme plan No 195 du livre des plans No 3 bis.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant ass